

La CFDT, c'est la grande classe

ENFIN une grande victoire syndicale à Air France pour la CFDT. Pendant que le syndicat de base négociait pied à pied une réduction du nombre de suppressions d'emplois (2 900 dans le plan initial) avec la direction de la compagnie, le secrétaire général, Laurent Berger, présentait, lui, une revendication d'une autre nature : un surclassement de son vol pour la Nouvelle-Calédonie.

Le responsable syndical a obtenu d'être transporté dans La Première. Doté d'un salon et d'un gigantesque fauteuil-lit, ce confortable endroit pour riches voyageurs ou VIP permet de vivre « **une expérience gastronomique inoubliable** », selon la pub de la compagnie aérienne. Pour le client normal,

l'aller-retour est facturé près de 12 000 euros, contre 2 800 en classe éco. Pour Laurent Berger, ce petit supplément a été offert par le pédégé du groupe, Alexandre de Juniac.

A Air France, en effet, les surclassements sont très codifiés. Pour les personnalités qui souhaitent être surclassées dans la Première, la demande doit être formulée auprès d'un responsable du comité exécutif qui en réfère alors à l'un des deux pédégés du groupe.

Ça tombe bien, car Laurent Berger a participé, en janvier, à une table ronde avec Juniac sur le thème : « Peut-on réformer la France ? »

Sa présence en « classe CAC 40 » est la meilleure réponse. **A. G.**